



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 1^{er} novembre 2024

Original: anglais

Dix-huitième question à l'ordre du jour

Rapport du Conseil du Centre international de formation de l'OIT

Rapport de la 88^e session du Conseil
(24-25 octobre 2024)

► Table des matières

	Page
Remarques introductives	3
Adoption de l'ordre du jour	4
Élections à la vice-présidence du Conseil pour la période 2024-2027	4
Rapport d'exécution pour 2022-23 et rapport d'avancement pour 2024	4
Séance spéciale: 60 ^e anniversaire du Centre	9
Évaluation indépendante des cours de formation du Programme des activités pour les travailleurs	15
Rapport de la réunion du Bureau du Conseil (mai 2023)	18
États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023	19
Plan de l'audit pour 2024	22

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2023.....	22
Suivi des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2023	24
Questions de personnel	24
Questions administratives	25
Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs	26
Remarques finales.....	26
Annexe	27

1. La 88^e session du Conseil du Centre international de formation de l'OIT (ci-après «le Centre de Turin» ou «le Centre») s'est tenue à Turin les 24 et 25 octobre 2024.
2. Le compte rendu des débats est soumis à la 352^e session (octobre-novembre 2024) du Conseil d'administration.
3. **Le président, M. Gilbert F. Hougbo**, Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et félicite la nouvelle directrice adjointe du Centre, M^{me} Babos, à laquelle il souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

► Remarques introductives

4. **Le président** donne la parole au représentant du gouvernement de l'Italie, à la représentante de la ville de Turin et aux représentants de la Région Piémont et de l'Unione industriali di Torino.
5. **Le représentant du gouvernement de l'Italie, M. Vignali**, fait observer que cette session du Conseil revêt une importance très particulière. Le 60^e anniversaire du Centre offre une précieuse occasion de faire le bilan des profonds changements que cette institution a connus depuis plus d'un demi-siècle sur les plans économique, social, politique, culturel, technologique et environnemental. Le Centre n'en est pas moins resté fidèle à sa vision et au mandat qui est le sien, en tant qu'outil de développement des capacités de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les valeurs qu'il porte depuis 60 ans reflètent la vision de l'Italie d'un marché du travail centré sur l'humain. Le représentant du gouvernement de l'Italie assure une nouvelle fois le Centre du soutien sans faille de son pays et salue les solides résultats financiers obtenus au cours de la dernière période biennale.
6. **La représentante de la ville de Turin, M^{me} Favaro**, met l'accent sur la vocation internationale croissante de Turin, qui accueille l'une des principales institutions des Nations Unies œuvrant à la réalisation de la justice sociale, au respect de la dignité humaine et à la promotion du travail décent pour tous. La ville est depuis longtemps un carrefour d'idées, d'innovation et de collaboration, et donc un point d'ancrage naturel pour les institutions qui veulent donner un écho mondial à leur action. Le Centre, aujourd'hui sexagénaire, est à la fois le témoin de cet héritage et le symbole de la quête d'excellence de la ville, ainsi que de sa détermination à œuvrer à l'avènement d'une société faisant primer la justice sociale et le travail décent.
7. **La représentante de la Région Piémont, M^{me} Porchietto**, félicite le Centre pour tout le travail qu'il a accompli avec dévouement et professionnalisme ces 60 dernières années et réaffirme le soutien de la Région Piémont.
8. **Le représentant de l'Unione industriali di Torino, M. Cappetti**, souligne la forte ouverture de Turin à l'international et rappelle combien, par ses travaux, le Centre a joué un rôle important pour la ville et ses entreprises depuis qu'il a vu le jour en 1964.
9. **Le président** remercie le gouvernement de l'Italie pour son engagement politique en faveur du Centre et l'appui financier qu'il lui fournit, entre autres aux fins des travaux de rénovation.
10. Le président remercie également les autorités italiennes locales de coopérer avec le Centre.
11. Le président dit ensuite quelques mots d'introduction au sujet de la situation actuelle du Centre et de ses perspectives dans les prochaines années. Le Centre, dont le rôle est largement mentionné dans l'actuel programme et budget de l'OIT, est également associé de

près à la réflexion et aux discussions en cours concernant le programme et budget de l'OIT pour 2026-27 et le Plan stratégique pour 2026-2029, qui seront examinés par le Conseil d'administration du BIT dans les jours à venir.

12. En ce qui concerne les activités du Centre, le président note avec satisfaction que l'année 2023 a été marquée par une croissance rapide et que cette tendance se maintient en 2024. Il remercie l'ensemble du personnel du Centre pour son dur labeur et son dévouement, et l'encourage à poursuivre dans cette voie afin de faire en sorte que le Centre reste un pôle d'excellence grâce auquel les mandants de l'OIT renforcent leurs capacités en matière de justice sociale et de travail décent.

▶ Adoption de l'ordre du jour

13. **Le président** propose d'adopter l'ordre du jour ¹.
14. **Le Conseil adopte l'ordre du jour.**

▶ Élections à la vice-présidence du Conseil pour la période 2024-2027

15. **Le président** invite les groupes à désigner les personnes candidates à la vice-présidence du Conseil, conformément à l'article III, paragraphe 4, du Statut du Centre. Le groupe des travailleurs désigne M^{me} Moore; le groupe des employeurs désigne M^{me} Mugo, qui est malheureusement absente en raison d'autres obligations professionnelles, mais est remplacée par M. Schoenmaeckers aux fins de la présente session du Conseil; le groupe gouvernemental désigne M^{me} Bobko (gouvernement de la France).
16. Aucune autre candidature n'étant proposée, ces personnes sont élues par le Conseil. Le président félicite les nouvelles vice-présidentes.

▶ Rapport d'exécution pour 2022-23 et rapport d'avancement pour 2024

17. **M. Perrin, directeur du Centre**, présente les documents ².
18. En ce qui concerne le rapport d'exécution pour 2022-23, l'orateur souligne que, après la pandémie, l'exercice biennal 2022-23 a été une période de transition au cours de laquelle le Centre a réussi à remettre en place ses activités de formation en présentiel tout en enregistrant une croissance rapide de la participation à ses activités en ligne. Les résultats financiers de l'exercice biennal ont confirmé la validité du nouveau modèle opérationnel, et le Centre a atteint et même dépassé ses objectifs en termes de portée et d'impact. Selon les résultats de l'évaluation indépendante des activités de formation, quatre participants sur cinq ont amélioré

¹ CC 88.

² CC 88/1/1 et CC 88/1/2.

leurs compétences grâce aux formations suivies. Neuf participants sur dix ont déclaré qu'ils pouvaient appliquer les connaissances nouvellement acquises dans le cadre de leur travail, et 75 pour cent d'entre eux ont pu donner des exemples concrets de cette application.

19. S'agissant des progrès réalisés en 2024, en particulier concernant la portée des activités de formation, le directeur déclare que le Centre est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour l'exercice biennal. Plus de 6 000 personnes devraient participer aux activités en présentiel et plus de 110 000 personnes à des formations en ligne. Trente-neuf pour cent des personnes ayant bénéficié d'activités d'apprentissage entre janvier et août 2024 sont des femmes. Le directeur estime que les résultats obtenus pour cet indicateur doivent encore être améliorés.
20. Le directeur souligne que plus de neuf activités sur dix étaient directement liées aux résultats du programme et budget de l'OIT pour 2024-25, et que la grande majorité de ces activités ont été conçues et exécutées en partenariat avec des départements du BIT ou des bureaux extérieurs de l'OIT. En mars 2024, le Centre a été officiellement chargé par l'OIT de faciliter, sous la supervision de la Directrice générale adjointe, M^{me} Drake, la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives en matière d'innovation au titre de la Stratégie 2023 de l'OIT en matière de connaissances et d'innovation. Dans le cadre de ces initiatives, le Centre a fourni au personnel du BIT et aux mandants de l'OIT une expertise technique et des fonds d'amorçage aux fins de la mise en place de solutions innovantes dans le domaine du développement des capacités.
21. Sur le plan financier, les recettes pour 2024 devraient être conformes aux projections budgétaires. Ces bons résultats permettent au Centre d'absorber une grande partie de l'augmentation des coûts due à l'inflation et, par conséquent, de maintenir des prix stables pour ses services.
22. En ce qui concerne la gouvernance, les services institutionnels ont assuré les fonctions d'appui nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du Centre. Des mesures sont actuellement prises afin d'alléger la structure de coûts et de mieux contrôler et gérer l'ensemble des aspects financiers. Le nouveau cadre de gestion des performances a été adopté avec succès et la diversité du personnel a été favorisée par de nouveaux recrutements et des programmes de stages. Les services numériques du Centre ont été rendus plus inclusifs et accessibles à tous, conformément aux principes énoncés dans le Pacte numérique mondial adopté en septembre dernier lors du Sommet de l'avenir organisé par l'ONU. Enfin, grâce au généreux soutien financier des autorités italiennes, la phase de conception des projets de rénovation des pavillons Americas 2 et Italy a débuté.
23. **La vice-présidente travailleuse, M^{me} Moore**, félicite la direction et le personnel du Centre pour leur travail acharné et l'obtention de résultats qu'elle juge positifs. Ces résultats sont le fruit d'un effort individuel et collectif considérable. Le rapport fait la part belle à la réussite du Centre sur le plan des finances, de la portée de ses activités de formation et de leur impact.
24. La vice-présidente travailleuse prend acte du nombre impressionnant de 190 000 personnes qui ont bénéficié des services du Centre et de l'excédent inédit de 5 millions d'euros, mais elle demande à la direction de préciser comment les partenaires sociaux ont été soutenus et, en particulier, l'impact des formations pour les travailleurs. Elle a lu dans le rapport que 38 000 participants étaient issus des mandants institutionnels de l'OIT, ce qui ne représente, d'après un rapide calcul, qu'un cinquième du total des participants. Elle demande des éclaircissements sur les caractéristiques démographiques et les rôles des 152 000 participants qui n'étaient pas des représentants travailleurs, employeurs ou gouvernementaux, et sur la manière dont les activités de formation pertinentes pour ces participants concordent avec l'Agenda du travail décent.

25. En ce qui concerne les services d'apprentissage en ligne, dont les pays à revenu intermédiaire ou élevé sont les principaux bénéficiaires, le groupe des travailleurs rappelle au Centre que ces activités ne devraient pas compromettre la fourniture de l'aide nécessaire aux travailleurs des pays à faible revenu.
26. Pour ce qui est de la participation des femmes, l'oratrice fait observer que le Centre n'a presque atteint la parité femmes-hommes que dans le cadre des activités en présentiel, et que les femmes n'ont représenté que 39 pour cent des participants aux activités en ligne (tendance actuellement suivie par le Centre). Elle souhaite savoir si des mesures ont été prises pour tenter de déterminer les causes sous-jacentes d'un tel fossé entre hommes et femmes et invite le Centre à ne pas ignorer les réalités susceptibles d'entraver la participation des femmes.
27. En ce qui concerne la satisfaction des participants, les chiffres sont encourageants, mais le rapport d'exécution est beaucoup moins clair quant à l'impact à long terme des activités du Centre. Le groupe des travailleurs souligne que le Conseil pourrait mieux comprendre l'impact de ces activités si on lui donnait des exemples illustrant comment les activités d'apprentissage contribuent à améliorer la vie des travailleurs au sein des entreprises et des administrations publiques, par exemple pour ce qui est du respect des normes internationales du travail.
28. S'agissant de la capacité à développer des services, le groupe des travailleurs reconnaît qu'il importe que le Centre soit à la pointe de l'innovation afin de mieux servir les intérêts des mandants. Il est en revanche beaucoup moins enthousiaste de voir à quel point les services commerciaux sont devenus une priorité, notamment l'organisation d'événements. La vice-présidente travailleuse exprime son soutien au symposium régional du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et demande que celui-ci soit considéré comme plus qu'un simple «service» puisqu'il vise à promouvoir la justice sociale auprès des mandants institutionnels.
29. S'agissant des résultats financiers, le groupe des travailleurs prend note avec satisfaction des résultats impressionnants qui ont été obtenus. Il ne fait aucun doute que ces résultats n'ont été possibles que grâce au caractère tripartite du Centre, une entité unique en son genre. Le Centre devrait donc renforcer sa spécificité et sa mission en rééquilibrant l'appui offert aux différents programmes et en consolidant sa dimension tripartite. À cet égard, la vice-présidente travailleuse remercie le directeur d'avoir reconnu l'importance de cette identité tripartite et d'avoir renforcé le soutien financier offert par le Centre au moyen d'une allocation extraordinaire en faveur du Fonds de financement des bourses. Cette initiative aura sans aucun doute un effet positif sur la capacité du Centre de servir ses mandants institutionnels.
30. **Le vice-président employeur, M. Schoenmaeckers**, exprime au Centre la gratitude de son groupe concernant la présentation du rapport d'exécution pour 2022-23. Le document décrit de manière pertinente les principales réalisations du Centre dans le contexte mondial difficile qui prévaut. À sa lecture, le groupe des employeurs relève une progression remarquable de la portée des activités du Centre, avec près d'un demi-million de personnes bénéficiant de son offre de formations, une forte augmentation des inscriptions aux activités d'apprentissage à distance, une diversification stratégique du portefeuille de services, des résultats financiers exceptionnellement bons, caractérisés notamment par un excédent de 5 millions d'euros, et la capacité du Centre à surmonter les crises récentes, ce qui témoigne de son adaptabilité et de sa résilience.
31. En ce qui concerne la portée des activités du Centre, l'orateur estime qu'il faut lire les données avec prudence. Dans les statistiques présentées dans le rapport, la direction a compté parmi les participants aux formations à distance les représentants des employeurs qui ont assisté à des cours organisés par des organisations d'employeurs et des associations professionnelles au

moyen de plateformes numériques fournies par le Centre; or le contenu de ces cours et le matériel didactique n'ont pas été conçus par ce dernier. Si ces participants n'étaient pas pris en compte dans les statistiques, le nombre de représentants d'employeurs ayant participé à des cours directement organisés par le Centre serait nettement plus faible. Les statistiques devraient être corrigées afin de ne pas donner une image biaisée de la situation, et le groupe des employeurs souhaite savoir qui sont les véritables bénéficiaires finaux des services du Centre.

- 32.** Le groupe des employeurs prend acte de l'importante décision prise par le directeur, à la fin de l'année 2023, d'allouer 1,2 million d'euros supplémentaires au Fonds de financement des bourses afin d'agir concrètement sur la participation des mandants institutionnels de l'OIT aux activités du Centre. Il rappelle combien il importe de définir un plan d'action concret à court terme visant à accroître la participation des mandants afin d'atteindre les objectifs fixés dans le programme et budget. La mise en place d'une politique tarifaire offrant des réductions notables aux partenaires sociaux peut être un autre moyen de renforcer leur participation. En outre, le groupe des employeurs propose d'établir une politique tarifaire spéciale qui prévoirait des réductions importantes pour les mandants de l'OIT, en particulier les partenaires sociaux, afin de favoriser une participation équilibrée au sein de la structure tripartite du Centre. Pour conclure sur la question de la portée des activités, l'orateur prie l'équipe de direction de définir un plan concret à court terme qui permettrait au Centre d'atteindre les objectifs fixés dans le programme et budget en ce qui concerne les participants issus des groupes institutionnels de mandants de l'OIT.
- 33.** Sur le plan financier, le vice-président employeur note que le Centre reste fortement tributaire de deux sources principales de financement: les autorités italiennes et l'OIT. Il insiste également sur la demande de son groupe, qui souhaiterait voir figurer dans les prochains rapports la participation par secteur de personnes extérieures à l'OIT, notamment celles issues d'organisations internationales, d'ONG, du monde universitaire et de la fonction publique. Ces données permettraient de se faire une idée plus précise de la répartition des ressources du Centre et donneraient au Conseil une vision plus claire de la portée des activités du Centre auprès d'acteurs autres que les mandants institutionnels de l'OIT.
- 34.** La question de la dotation en personnel du Programme des activités pour les employeurs (ACT/EMP) à Turin mérite également une attention particulière. Bien qu'il s'agisse du plus petit programme technique du Centre, les responsabilités d'ACT/EMP sont vastes. Le groupe des employeurs suggère d'augmenter les effectifs d'ACT/EMP à Turin pour répondre aux demandes croissantes des mandants employeurs et permettre ainsi au Centre d'offrir un appui adéquat aux employeurs dans le cadre de toutes les activités de l'OIT.
- 35.** En ce qui concerne l'impact des activités du Centre, les résultats obtenus à la fin de celles-ci sont très positifs, tout comme les taux d'acquisition et d'application des connaissances après la formation. Le groupe des employeurs encourage le Centre à continuer d'investir dans l'évaluation de l'impact de ses activités aux niveaux individuel et institutionnel. La dimension de genre est un autre domaine nécessitant une attention particulière, étant donné que le Centre n'a pas atteint l'objectif de 45 pour cent de femmes inscrites à ses cours. Enfin, pour ce qui est du financement futur du Centre, le groupe des employeurs rappelle qu'il aimerait savoir si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'évaluation des piliers de l'Union européenne, qui pourrait permettre de débloquer des possibilités de financement considérables pour le Centre. Un point sur l'étude de faisabilité et le calendrier concernant cet objectif permettrait au groupe de mieux comprendre la stratégie du Centre à cet égard.

36. **La vice-présidente gouvernementale, M^{me} Bobko**, fait part, dans une observation préliminaire, de la volonté du groupe gouvernemental d'être pleinement consulté à l'avenir sur toutes les questions à l'ordre du jour. Elle remercie le Centre de sa présentation du rapport d'exécution pour 2022-23 et du rapport d'avancement pour 2024, qui donnent une vue d'ensemble des activités et de la gestion du Centre au cours de la dernière période biennale et un premier aperçu de la situation du Centre pour le début de l'année 2024.
37. En ce qui concerne le rapport d'exécution pour 2022-23, le groupe gouvernemental se félicite de la croissance impressionnante des activités de formation en présentiel et en ligne enregistrée au cours de la période biennale. L'oratrice salue également la hausse du nombre de participants satisfaits par les cours de formation dispensés par le Centre, mais souhaiterait à l'avenir disposer d'une évaluation qualitative à plus long terme de l'impact de l'offre de formations.
38. L'oratrice préconise vivement d'accroître les capacités de formation du Centre et de mettre l'accent sur les pays en développement, notamment en renforçant l'offre de cours en ligne. Cette expansion stratégique contribuerait à ancrer une culture plus solide du développement des connaissances et des compétences parmi les travailleurs du monde entier. Le groupe gouvernemental souligne également la détermination du Centre à promouvoir l'égalité des genres et les pratiques de formation qui lui permettent de se rapprocher de l'objectif de parité entre femmes et hommes.
39. Sur le plan financier, le groupe gouvernemental prend note des bons résultats obtenus et de l'excédent de 5 millions d'euros dégagé, qui a permis au Centre de constituer des réserves pour parer aux chocs futurs, de réinvestir dans de nouveaux produits et de favoriser la participation d'un plus grand nombre de mandants à ses activités.
40. S'agissant du rapport d'avancement, la vice-présidente gouvernementale salue les résultats obtenus dans le rétablissement de la participation en présentiel aux niveaux antérieurs à la pandémie, tout en favorisant l'essor de l'apprentissage en ligne. Le groupe gouvernemental se félicite également de voir le Centre consolider son statut de pôle d'innovation et se mobiliser en faveur d'une plus grande inclusivité et d'une meilleure représentation géographique au sein de son personnel.
41. **Le représentant du gouvernement du Japon** souhaite savoir quelles mesures pourraient être prises pour accroître la participation de la région Asie et Pacifique.
42. **Le directeur du Centre** indique que certaines des observations formulées par les groupes seront traitées dans le cadre des débats sur les Propositions de programme et de budget pour 2026-27 et sur le Plan stratégique pour 2026-2029. En ce qui concerne l'excédent, il était plus faible en 2023 en raison d'investissements institutionnels dans les différents fonds et de deux transferts importants vers le Fonds des indemnités de fin de contrat. Certaines des contraintes auxquelles le Centre fait face échappent à son contrôle, comme l'augmentation des traitements de base décidée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ou la hausse de certaines dépenses liées au campus. Néanmoins, le Centre se trouve dans une situation financière stable qui lui permet de parer à tout choc futur au lieu de se trouver dans une sorte de «mode de survie», comme tel était le cas ces dernières années. Le directeur admet qu'il faut continuer de chercher à diversifier davantage les sources de revenu du Centre. Des efforts en ce sens ont été faits en 2022-23.
43. **Le directeur de la formation** réagit aux observations concernant les facteurs de croissance du Centre. L'une d'elles porte sur le risque de dilution de la marque de fabrique «Centre de Turin», dans la mesure où le nombre de bénéficiaires indirects est en augmentation. Comme cela a déjà été expliqué au sein du Conseil, les bénéficiaires indirects sont très différents des

bénéficiaires directs, les premiers participant à des activités par l'intermédiaire de plateformes demandées par les partenaires, et développées et gérées par le Centre. Lorsque celui-ci ne participe pas concrètement au développement et à la gestion de ces plateformes, les participants ne sont pas comptabilisés comme des bénéficiaires indirects. En conséquence des observations formulées, les bénéficiaires directs et indirects seront comptabilisés séparément à partir de 2024.

44. Pour ce qui est de l'équilibre femmes-hommes, le directeur de la formation insiste sur le fait que l'objectif d'une participation de 50 pour cent de femmes aux activités en présentiel a été presque atteint. L'objectif consiste désormais à atteindre le même ratio pour l'apprentissage à distance.
45. S'agissant des mesures à prendre pour accroître la participation des groupes institutionnels de mandants de l'OIT, l'orateur explique que le nombre de participants issus de ces groupes a au moins doublé par rapport aux chiffres enregistrés avant la pandémie, mais que le Centre cherche encore des moyens de les faire davantage participer à ses activités. Parallèlement, le nombre d'apprenants non membres des groupes de mandants de l'OIT a augmenté plus rapidement, principalement parce que des cours autoguidés sont proposés gratuitement et sont accessibles en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
46. En ce qui concerne l'impact des activités du Centre, le directeur de la formation dit qu'il sera discuté dans le contexte de la deuxième question à l'ordre du jour.
47. **Le Conseil prend note des documents.**

► Séance spéciale: 60^e anniversaire du Centre

48. **Le président** ouvre la séance spéciale célébrant l'anniversaire du Centre et rappelle qu'il y a 60 ans exactement, le 24 octobre 1964, deux délégations du gouvernement de l'Italie et de l'OIT se rencontraient à Rome pour donner naissance au Centre. Aujourd'hui, celui-ci réunit les mandants tripartites de l'OIT et de nombreux autres acteurs, parmi lesquels des organisations internationales et des organisations de la société civile, désireux de s'inscrire dans une trajectoire d'apprentissage, de croissance, de renforcement de leurs capacités et d'échange.
49. Le campus du Centre est un pôle d'apprentissage pour les Nations Unies. En plus du Centre proprement dit, il accueille l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et la Turin School of Development. Le fait que le campus se trouve à Turin ne relève pas du hasard. La présence du Centre dans la ville témoigne en effet de la longue tradition de coopération internationale qui caractérise la ville de Turin, la région Piémont et l'Italie.
50. Le président salue les contributions des centaines de milliers de participants qui ont pris part aux activités du Centre au cours des six dernières décennies. Leur apport a été et demeure essentiel pour faire progresser la justice sociale et le travail décent partout dans le monde. Des mutations sont toujours à l'œuvre dans le monde du travail; aussi de nouveaux défis se présenteront-ils, que le Centre et le Conseil, ensemble, auront la responsabilité de relever.
51. Le président remercie une fois encore les autorités italiennes et les mandants tripartites de l'OIT; il ne doute pas que, grâce à leur soutien, le Centre restera une institution dynamique qui promeut les valeurs de justice sociale et d'inclusion de l'Organisation.

- 52. La ministre du Travail et des Politiques sociales de la République d'Italie, M^{me} Calderone,** est heureuse de lancer les célébrations du 60^e anniversaire du Centre. La création du Centre en 1964 a marqué le début d'un partenariat fructueux entre l'Organisation et le gouvernement italien. L'objectif de cette collaboration est de promouvoir les droits des travailleurs et la justice sociale dans le cadre d'une approche tripartite, avec le soutien des institutions italiennes et des économies locales. Depuis sa fondation, le Centre joue un rôle clé dans le développement de compétences essentielles pour relever les défis mondiaux qui se posent dans le domaine du travail, en se positionnant comme une institution unique en matière de formation, de recherche et de coopération technique internationale.
- 53.** L'oratrice réaffirme le ferme soutien de l'Italie à cette initiative, qui promeut un développement mondial durable moyennant la coopération internationale et des partenariats novateurs. Il est question notamment de favoriser le dialogue Nord-Sud et les échanges mutuellement profitables entre les économies avancées, émergentes et en développement. La structure tripartite unique du Centre, ainsi que la place qu'il occupe au sein du système des Nations Unies, sont essentielles pour faire progresser le dialogue social et aborder les questions qui se posent dans le monde du travail moderne à une époque d'évolution rapide des technologies, de défis climatiques et d'instabilité géopolitique.
- 54.** Il est souligné combien il importe de disposer d'une institution internationale de formation telle que le Centre de Turin, en particulier dans le contexte complexe actuel. Dernièrement, en mai 2024, le campus a accueilli la réunion du groupe de travail du G7 sur l'emploi, établissant ainsi des liens entre le Centre et les ministres du travail et de l'emploi du G7 – un choix visant à montrer l'importance du Centre dans les discussions sur l'emploi menées au niveau mondial. Au regard des priorités de la présidence italienne du G7, énoncées dans la déclaration des ministres du Travail adoptée à Cagliari le 13 septembre, le rôle joué par le Centre de Turin dans l'adaptation des politiques du travail aux besoins mondiaux est plus clair que jamais. Par exemple, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la société et sur le lieu de travail doit être sûre et fiable afin d'optimiser les possibilités qu'elle offre pour les entreprises, les économies et la société, tout en préservant les droits des individus et des travailleurs.
- 55.** L'oratrice évoque le plan d'action du G7 sur l'IA et le travail, soutenu par l'OIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui préconise une approche centrée sur l'humain. La visée est notamment de gérer les risques associés à l'IA et de mettre l'accent sur le dialogue social et le développement des compétences des citoyens et des travailleurs. Un suivi continu des effets des technologies sur le marché du travail est essentiel pour veiller à ce que l'adoption de l'IA soit juste et inclusive et ainsi prévenir la discrimination, et pour mieux faire connaître les transformations à l'œuvre. L'Observatoire de l'OIT sur l'IA et le travail dans l'économie numérique fournit des informations essentielles visant à éclairer les décideurs.
- 56.** L'oratrice poursuit en insistant sur le rôle de premier plan que joue le Centre afin de promouvoir des politiques de formation souples et inclusives, de remédier aux déficits de compétences et de relever les défis posés par la transition verte et les évolutions démographiques. Les principaux objectifs sont de favoriser les emplois de qualité à tous les âges de la vie, de soutenir la participation des femmes au marché du travail et d'assurer une protection aux travailleurs vulnérables. En 60 ans d'existence, le Centre a accumulé des connaissances d'une valeur inestimable qui l'aident à relever les nouveaux défis qui se posent dans le domaine du travail. Sa faculté à s'adapter aux besoins émergents, qui s'est vérifiée pendant la pandémie de COVID-19, passe notamment par le développement de nouvelles compétences et la mise au point d'outils de formation innovants, tous articulés autour d'activités en présentiel sur le campus de Turin. Le Centre conforte ainsi sa position de ressource essentielle pour la communauté internationale.

57. L'oratrice assure que l'Italie est déterminée à poursuivre son étroite collaboration avec l'OIT et à soutenir le Centre de Turin afin qu'il demeure une institution clé pour la formation et l'élaboration de politiques relatives au travail, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle exprime la gratitude du gouvernement italien à tous ceux qui, par leur dévouement, ont fait du Centre ce qu'il est désormais, et souligne que c'est uniquement grâce aux efforts collectifs que le Centre peut fonctionner efficacement et faire progresser l'objectif du travail décent pour tous. Forte du partenariat solide noué entre la présidence italienne du G7 et l'OIT, l'Italie entend jouer un rôle moteur dans la promotion d'un avenir plus juste, plus inclusif et plus durable pour tous les travailleurs.
58. L'oratrice conclut en disant que l'Italie est convaincue que le Centre tiendra un rôle important dans le cadre des initiatives menées par la Coalition mondiale pour la justice sociale, que le pays soutient fermement.
59. **La vice-présidente travailleuse**, rappelle au Centre que le campus est étroitement lié à l'histoire du mouvement syndical international – eu égard notamment au rôle important joué par la ville de Turin dans l'industrialisation de l'Italie et à la riche tradition d'activisme ouvrier qui lui est associée. Elle évoque «l'automne chaud» de 1969 à Turin, où la vague de grèves la plus massive et la plus longue de l'Histoire s'est muée en un combat pour une société meilleure. En ce sens, le Centre reste, pour les générations qui s'inscrivent dans le prolongement actif de ce combat, un symbole de tous les possibles. Dès le départ, le Centre a bénéficié du soutien sans faille des autorités italiennes ainsi que des contributions des partenaires sociaux. À de nombreuses reprises, les syndicats italiens ont joué un rôle crucial dans le développement du Centre, notamment grâce à leur collaboration avec le Programme des activités pour les travailleurs.
60. Il y a 60 ans, lorsque le Conseil d'administration du BIT a créé le Centre de Turin, il lui a confié une mission essentielle: proposer des activités de formation à l'appui du développement économique et social, par la promotion des normes internationales du travail. Le Centre a été fondé autour des principes fondamentaux de justice sociale, de liberté syndicale, d'égalité et de garantie d'un salaire minimum vital, qui font partie des principes fondamentaux inscrits dans la Constitution même de l'OIT. Ces valeurs sont aussi pertinentes à notre époque qu'elles l'étaient en 1964. En effet, leur respect est aujourd'hui plus impérieux que jamais. Les travailleurs se sentent profondément attachés à ces valeurs qui fédèrent le mouvement syndical international autour d'un programme commun. Celles-ci restent au cœur des actions collectives et sous-tendent le combat des syndicats pour la dignité sur le lieu de travail. Ces 60 dernières années, l'éducation des travailleurs ne s'est pas simplement adaptée aux changements de la société; elle a été un outil puissant de résistance aux injustices et de pression en faveur de lieux de travail démocratiques et équitables. Tout au long de ces transformations, les syndicats ont fait preuve d'une formidable résilience, non pas en acceptant les changements au prétexte qu'ils étaient inéluctables, mais se battant résolument pour la justice sociale et pour les droits des travailleurs.
61. L'éducation constitue un élément déterminant de cette résilience. La formation et l'éducation des travailleurs sont la colonne vertébrale de l'action syndicale, car elles dotent les travailleurs des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour s'organiser, lutter contre l'exploitation, défendre leurs droits et exiger la dignité sur leur lieu de travail. Grâce à l'éducation, à la solidarité et à l'action collective, les syndicats pourront non seulement relever les défis à venir, mais aussi continuer d'œuvrer activement à l'avènement d'un monde dans lequel la justice sociale et l'équité au travail seront la règle et non l'exception.

- 62. Le vice-président employeur** est honoré de s'adresser à l'assistance pour ouvrir les célébrations du 60^e anniversaire du Centre. Cet anniversaire marque symboliquement six décennies d'engagement dévoué en faveur du progrès social, économique et humain – six décennies à œuvrer pour le renforcement des capacités et le dialogue social au plus haut niveau de gouvernance tripartite. Comme l'a rappelé le président, il y a 60 ans, l'OIT et le gouvernement italien ont embrassé une vision commune en vue de créer un lieu unique où les acteurs du monde du travail pourraient apprendre, échanger des idées et collaborer pour bâtir un avenir plus équitable. Cette vision a pris corps à Turin, dans cette ville symbole d'unité et de renouveau, où le Centre est devenu un pilier indispensable en matière de formation et de développement des compétences, contribuant ainsi à promouvoir le travail décent et la justice sociale. Au fil du temps, le Centre s'est adapté pour faire face à l'évolution des besoins du monde du travail, offrant une formation de haute qualité à l'ensemble des parties prenantes – gouvernements, employeurs, travailleurs et autres acteurs clés. En outre, l'engagement du Centre en faveur de l'excellence se reflète dans la qualité et la diversité des programmes de formation qu'il propose. Grâce à des méthodes pédagogiques innovantes et à des technologies de pointe, le Centre met à disposition un large éventail de cours conçus pour répondre aux défis multiformes qui se posent sur le marché du travail actuel. Qu'il s'agisse de développement des compétences, de formation aux fonctions de direction, de formulation des politiques ou de transformation numérique, le Centre fait en sorte que des participants issus de tous horizons reçoivent une formation adaptée et utile.
- 63.** L'orateur rend hommage au dévouement extraordinaire du personnel et des formateurs du Centre, dont les compétences et la passion sont à l'origine du succès des programmes proposés. C'est grâce à leur engagement indéfectible que le Centre reste un modèle d'excellence en matière de renforcement des capacités. L'orateur salue en particulier la remarquable résilience dont le Centre a fait preuve pendant la pandémie de COVID-19. Face à une crise sans précédent, il a su s'adapter promptement et efficacement. Il a intégré de nouvelles technologies et mis au point des approches pédagogiques innovantes. Par exemple, la transition rapide vers des plateformes d'apprentissage virtuelles a permis aux participants du monde entier de continuer d'accéder à des programmes de formation essentiels.
- 64.** Au fil des ans, des représentants des employeurs du monde entier, en particulier des pays du Sud, ont largement bénéficié des services offerts par le Centre. Toute une génération de dirigeants d'organisations d'employeurs et d'associations professionnelles a participé à des cours spécialisés portant sur la gestion de ce type d'organisations – un créneau unique que le Centre a su occuper avec succès. Aujourd'hui, la plupart des organisations d'employeurs et associations professionnelles affiliées à l'Organisation internationale des employeurs (OIE) – si ce n'est toutes – considèrent le Centre comme leur partenaire de formation privilégié.
- 65.** En ce qui concerne l'avenir, le vice-président employeur estime que le Centre est prêt à faire face aux nouveaux enjeux et à se saisir des nouvelles possibilités. L'évolution constante du travail sous l'effet des avancées technologiques, de la mondialisation et des changements démographiques exige de s'adapter en permanence. Donner aux mandants de l'OIT les moyens d'agir en renforçant leurs capacités leur permet de mieux répondre aux défis complexes auxquels ils sont confrontés.
- 66.** Le groupe des employeurs réaffirme sa détermination à soutenir le Centre et reconnaît l'importance cruciale qu'il y a à renforcer les capacités des mandants tripartites tout en s'ouvrant à l'innovation et en adaptant les stratégies aux nouveaux défis.

- 67. La vice-présidente gouvernementale** souligne que le 60^e anniversaire du Centre est un grand événement qui constitue non seulement une occasion de célébrer le temps passé, mais aussi un témoignage de la vision et de l'impact durables de l'institution. La création du Centre, il y a exactement 60 ans, a ouvert un nouveau chapitre dans la longue et illustre tradition d'ouverture de l'Italie, du Piémont et de la ville de Turin, qui se caractérisent par leur vocation internationale. Elle répondait à la nécessité urgente de contribuer au renforcement des capacités dans les pays du monde entier, en particulier dans les pays nouvellement indépendants.
- 68.** Au cours de ses 60 années d'existence, le Centre a dû s'adapter constamment aux réalités changeantes du monde du travail ainsi qu'à l'évolution de la coopération multilatérale. Ces six décennies d'évolution constante ont indéniablement forgé le Centre. Elles ont façonné cette capacité d'adaptation qui le caractérise, qui lui permet de s'ajuster avec souplesse pour continuer à répondre aux attentes et aux besoins des mandants tripartites de l'Organisation. À cet égard, le Conseil n'aura pas manqué d'observer la remarquable agilité dont le Centre a fait preuve au moment de la pandémie. Alors que le campus était désert, le Centre a su faire preuve de créativité en repensant les modalités de ses activités de formation et en modifiant son modèle opérationnel. Si le Centre a fait preuve d'une telle résilience tout au long de son histoire, c'est grâce à ses principaux soutiens, l'OIT et le gouvernement italien mais aussi, dans une large mesure, grâce à l'investissement de son personnel. L'ensemble du personnel du Centre est profondément dévoué à la fois au mandat de l'OIT, qui s'articule autour de la promotion de la justice sociale, et à la mission spécifique du Centre, qui est précisément d'œuvrer à l'exécution du mandat de l'OIT, par la formation et le renforcement des capacités des mandants tripartites, mais aussi en faisant en sorte que le Centre reste un acteur majeur dans des domaines tels que la formation aux emplois verts, le développement des compétences numériques et la préparation d'une main-d'œuvre inclusive.
- 69.** Eu égard aux réalisations du Centre et à l'agilité dont celui-ci a fait montre au cours des 60 dernières années, le Conseil peut envisager l'avenir avec confiance et optimisme. Le mandat et l'action du Centre n'ont jamais semblé aussi nécessaires que dans le contexte actuel, qui est marqué par des crises et des tensions sur la scène internationale, ainsi que par des changements profonds dans le monde du travail. À cet égard, le Centre a un rôle majeur à jouer pour accompagner la transition numérique et l'essor rapide de l'IA dans le monde du travail.
- 70.** Le groupe gouvernemental est prêt à soutenir ces initiatives par une collaboration continue et des partenariats stratégiques. À cette fin, il ne peut qu'encourager le Centre à poursuivre ses efforts et à s'imposer encore davantage comme un prestataire de solutions innovantes d'apprentissage et de collaboration, non seulement pour les mandants de l'OIT mais aussi au sein du système multilatéral dans son ensemble et auprès des acteurs de la société civile. Les travaux du Centre dans le cadre de la Coalition mondiale pour la justice sociale démontrent que c'est la voie qu'il a résolument choisi de suivre.
- 71. Le représentant du ministère des Affaires étrangères de la République italienne, M. Vignali,** se déclare honoré d'assister, au nom du ministre des Affaires étrangères et de la Collaboration internationale, aux célébrations du 60^e anniversaire du Centre. Il se sent fier d'appartenir au pays hôte, qui accueille également d'autres plateformes importantes du système des Nations Unies. Ce rôle de pays hôte répond à l'attachement naturel de l'Italie à un multilatéralisme axé sur les Nations Unies et est voué au service de l'humanité. Cette approche centrée sur l'humain est un principe fondamental du Centre et de la politique italienne.

72. La primauté des droits de l'homme, en particulier des droits des travailleurs – qui sont un fondement de la République italienne, comme l'indique l'article 1 de sa Constitution – reste un principe directeur pour le Centre et pour l'Italie. L'Italie a pour longue tradition de donner priorité à la dimension sociale du travail, motivée en grande partie par le rôle historique des syndicats dans la protection des travailleurs et de leurs familles. L'accueil d'un centre de formation de l'OIT dédié à la promotion du travail décent correspond parfaitement aux valeurs de la région Piémont et de la ville de Turin et l'orateur salue la vision de celles-ci qui, déjà naturellement tournées vers l'international du fait de leur position géographique, reconnaissent l'importance du Centre en tant que plateforme à même de renforcer leur internationalisation. Qui plus est, le Piémont et Turin incarnent pleinement l'esprit du système national italien, qui repose sur trois piliers (un économique et productif, un social et un culturel-académique, ce dernier étant particulièrement mis en évidence par la nature multidisciplinaire de l'Université et de l'École polytechnique de Turin).
73. Pour l'orateur, les résultats louables obtenus par le Centre n'auraient pas été possibles sans l'investissement extraordinaire dont ses ressources humaines, à tous les échelons, ont fait preuve au cours des 60 dernières années. Le personnel du Centre s'est continuellement adapté aux changements rapides de la dynamique économique et sociale. Tout au long de ces 60 années, le Centre a fréquemment révisé son offre de formations pour rester en phase avec son temps et intégrer les nouvelles technologies, y compris l'IA en plein essor. Plus récemment, malgré le défi de taille posé par la pandémie, le Centre a été en mesure de réagir rapidement et a ainsi évité de sérieux écueils. Le Centre a également saisi avec succès les possibilités offertes par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies, en mettant l'accent sur le lien essentiel entre une éducation de qualité et le travail décent.
74. Le représentant du ministère des Affaires étrangères souligne l'influence des anciens élèves pour la promotion d'une culture fondée sur les droits au travail et la justice sociale dans les contextes sociopolitiques très variés, et souvent difficiles, des différents pays du monde. Nombre de ces anciens élèves occupent désormais des postes de direction dans leur pays et demeurent une ressource vitale pour le Centre, qui devrait continuer de cultiver ces relations et de les faire fructifier.
75. En tant que Directeur général des politiques migratoires au ministère, l'orateur fait valoir que l'investissement dans la formation est au cœur de la politique migratoire de l'Italie, qui vise à promouvoir des flux migratoires réguliers permettant de répondre à une demande saine par une solide offre de main-d'œuvre, toujours dans le respect des droits fondamentaux de l'homme et des travailleurs. Un pilier essentiel du programme de l'Italie dans le cadre du G7 consiste donc à promouvoir des solutions mutuellement bénéfiques grâce à une offre de travail équilibrée et à des travailleurs qualifiés.
76. **Le représentant du président de la région Piémont, M. Gandolfi**, au nom du président Alberto Cirio, souhaite la bienvenue aux participants au 60^e anniversaire du Centre, qui a été officiellement institué le 24 octobre 1964, lorsque le Directeur général du BIT, M. David Morse, a signé l'«accord de Rome» avec le gouvernement italien, à la suite d'un accord antérieur conclu avec la ville de Turin.

77. À l'époque de la création du Centre, les régions italiennes n'étaient pas encore entièrement constituées, les premières élections régionales ayant eu lieu en 1970. Aujourd'hui, une loi régionale spécifique consacre la collaboration avec le Centre pour promouvoir le développement social, culturel et économique. Au fil des ans, la Région Piémont et le Centre ont collaboré à divers projets, notamment dans des domaines tels que l'emploi, l'innovation, le développement durable, les migrations et la coopération internationale. L'orateur souligne que des actions concrètes valent mieux que de simples intentions, et se réfère à des projets en cours tels que «Networks at Work», une initiative axée sur le soutien aux jeunes et aux femmes au Sénégal.
78. Le représentant du président de la région Piémont conclut en insistant pour que le Centre soit davantage ouvert aux citoyens de la région, en leur offrant des possibilités de s'inscrire dans une perspective mondiale et en encourageant un sens de la citoyenneté mondiale pour un avenir partagé.
79. **Le maire de la ville de Turin, M. Lo Russo**, s'adresse au Conseil par le biais d'un message vidéo dans lequel il reconnaît l'importance d'une institution internationale de la taille et de la valeur du Centre pour la ville de Turin.
80. **Le représentant de l'Unione industriale di Torino**, met l'accent sur le rôle essentiel que joue l'éducation dans la création d'une société plus inclusive, capable d'intégrer toutes ses composantes, aussi bien anciennes que nouvelles, et d'en faire un système cohérent sans laisser personne de côté. Une société forte qui cherche à croître et à se développer ne peut y parvenir en épuisant ses ressources, en particulier ses ressources humaines – qui sont les plus importantes de toutes; au contraire, elle prospère en saisissant toutes les occasions possibles de s'enrichir grâce à des voix, idées et capacités très diverses. La mobilité professionnelle et les parcours professionnels offrent une possibilité concrète non seulement aux réfugiés, mais aussi aux entreprises, auxquelles elles permettent de trouver des travailleurs motivés et qualifiés, surtout à un moment où le décalage entre l'offre et la demande d'emplois est particulièrement marqué.
81. **Le président** remercie à nouveau M^{me} Calderone et les autres intervenants pour leur soutien appuyé au Centre et pour avoir rappelé au Conseil à quel point le Centre est estimé et apprécié.
82. **Le directeur du Centre**, présente les prochaines étapes de la célébration.
83. **Le président** déclare close la séance spéciale consacrée à l'anniversaire du Centre.

► Évaluation indépendante des cours de formation du Programme des activités pour les travailleurs

84. **La présidente, M^{me} Drake**, Directrice générale adjointe du BIT, indique que le document à l'examen³ est soumis pour information et demande au Conseil d'en prendre note après avoir entendu les observations des groupes.
85. **Le directeur de la formation** présente le document ainsi que les principaux aspects méthodologiques et enseignements de l'évaluation. Il mentionne brièvement les recommandations formulées et les réponses de la direction.

³ CC 88/2.

- 86. La vice-présidente** travailleuse félicite, au nom du groupe des travailleurs, le Programme des activités pour les travailleurs (ACTRAV-Turin) pour cette évaluation élogieuse. Elle indique que le programme s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de renforcement des capacités du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV-Genève). Il doit continuer d'être la référence mondiale en matière de développement et de renforcement des capacités des travailleurs et de leurs organisations au moyen de technologies, méthodes et stratégies de formation innovantes et adaptées aux besoins. Il a pour objectif fondamental d'aider les travailleurs à contribuer à la justice sociale, au travail décent et à un développement durable, inclusif et résilient pour tous.
- 87.** Le groupe des travailleurs estime que l'évaluateur a établi un rapport exhaustif en se fondant sur différentes méthodes de recherche et en exploitant un large éventail d'outils d'évaluation, mais craint que certaines des informations qui lui ont été fournies n'aient pu fausser les conclusions. Ainsi, l'équipe d'ACTRAV-Turin est financée par les recettes générées par d'autres unités. Son programme de formation se distingue à plus d'un titre, en premier lieu car, au-delà d'être une unité technique du Centre, il établit, comme indiqué dans l'évaluation, un équilibre complexe entre les priorités d'ACTRAV-Genève, le programme et budget du Centre et les défis auxquels font face les travailleurs et leurs organisations.
- 88.** La vice-présidente travailleuse salue l'utilité et l'efficacité d'ACTRAV-Turin, ainsi que la grande souplesse dont font preuve tous les membres de l'équipe et leur capacité à développer de nouvelles compétences, en particulier à l'heure où l'apprentissage en ligne gagne en importance. Concernant les recommandations, l'oratrice formule plusieurs observations.
- 89.** En ce qui concerne la recommandation 1, le groupe des travailleurs note avec satisfaction que l'approche du développement des capacités sera approfondie dans le Plan stratégique du Centre. Il note que, dans ce cadre, la théorie du changement sera précisée afin de mieux illustrer l'interdépendance des initiatives de développement des capacités aux niveaux individuel, institutionnel et du système. L'oratrice propose qu'ACTRAV soutienne cette démarche en mettant à disposition des données objectives issues de ses activités. Pour ce qui est de la recommandation 2, le groupe des travailleurs apprécierait que le Centre propose des activités de perfectionnement du personnel sur mesure afin de renforcer la capacité interne du Programme d'activités pour les travailleurs à appliquer les outils de suivi et d'évaluation de l'Organisation tout au long du cycle de prestation des services. Il prend note du commentaire de l'évaluateur selon lequel le suivi et l'évaluation d'ACTRAV-Turin concernant les activités de renforcement des capacités individuelles devraient suivre une approche plus globale. Sur la recommandation 3, le groupe des travailleurs insiste sur le fait que les participants ont dit préférer les formations mixtes et en présentiel lorsque celles-ci sont proposées, et souligne que la fracture numérique demeure une réalité pour 2,6 milliards de personnes dans le monde, en particulier les travailleurs précaires et ceux de l'économie informelle qui, souvent, ne disposent pas d'une connexion Internet de qualité. Concernant la recommandation 4, le groupe des travailleurs salue les efforts que le Centre entend déployer pour faciliter davantage l'accès des représentants des employeurs et des travailleurs aux cours organisés par des unités autres que le Programme des activités pour les travailleurs et le Programme des activités pour les employeurs.
- 90.** Enfin, s'agissant du mécanisme d'examen par les pairs, le groupe des travailleurs note avec satisfaction que le Centre reconnaît le rôle essentiel des programmes des activités pour les travailleurs et pour les employeurs, et espère que les mesures prises permettront aux travailleurs de participer davantage aux activités du Centre.

91. **Le vice-président employeur** félicite la direction du Centre d'avoir instauré la pratique consistant à confier l'évaluation des activités de formation à des évaluateurs externes et la remercie de ses réponses aux recommandations, qui témoignent de l'attention portée aux conclusions du rapport d'évaluation. Le groupe des employeurs souhaite formuler quelques remarques importantes. En premier lieu, si l'évaluation est bel et bien externe, elle ne devrait pas être qualifiée d'indépendante, car elle ne remplit pas pleinement les conditions nécessaires. En outre, l'évaluation met en lumière la participation relativement faible aux programmes d'apprentissage à distance destinés aux travailleurs. Il est essentiel non seulement de comptabiliser le nombre d'inscrits, mais aussi de déterminer le taux d'achèvement des formations. Le Centre, notamment le Programme d'activités pour les travailleurs, doit disposer d'un système fiable pour suivre les taux d'achèvement et apporter en continu des améliorations sur cet aspect essentiel. Cela devrait être l'une de ses priorités, et le groupe des employeurs insistera sur ce point lorsque seront examinées les prochaines propositions de programme et de budget du Centre. Enfin, en réponse à la recommandation 4, la direction du Centre s'est engagée à faciliter l'accès des représentants des travailleurs et des employeurs aux cours organisés par d'autres unités, et à encourager une planification et une fourniture conjointes de certaines activités phares bipartites et tripartites. Le groupe des employeurs apprécie l'appui de la direction, mais rappelle que les nouveaux efforts qui seront déployés dans ces domaines devront respecter l'autonomie et les priorités des partenaires sociaux. Il est vital pour parvenir aux résultats fixés de mobiliser des ressources supplémentaires et de définir une politique de tarification qui permette aux partenaires sociaux d'accéder à moindre coût aux cours ouverts.
92. Pour conclure, le vice-président employeur souligne que les évaluations des programmes sont essentielles à un système de gouvernance sain, et remercie une nouvelle fois, au nom du groupe des employeurs, le Centre d'avoir instauré cette pratique importante.
93. **La vice-présidente gouvernementale** remercie les évaluateurs d'avoir procédé à une évaluation des activités de formation du Centre et salue la pertinence et l'efficacité remarquables des activités de formation, qui sont mises en lumière dans le rapport. Le groupe gouvernemental suggère quelques nouvelles pistes d'amélioration: recours plus systématique à des procédures de suivi et d'évaluation pour les activités relatives aux capacités institutionnelles; évaluation qualitative à plus long terme des formations dispensées; accroissement de la portée des programmes d'apprentissage à distance; renforcement de la collaboration entre les unités; rétablissement d'un mécanisme d'examen par les pairs; étude de solutions créatives pour favoriser une coopération interdisciplinaire; articulation plus claire de la manière dont les activités de renforcement des capacités proposées par le Centre à l'intention des stagiaires contribuent sur le long terme à l'obtention des résultats constatés dans les évaluations. La vice-présidente gouvernementale demande des informations quant au risque qu'un faible taux de participation ne rende les enquêtes moins précises et aux projets futurs concernant les nouvelles enquêtes et l'amélioration de la collecte de données. Elle soumet ensuite d'autres recommandations à l'examen du Conseil, à savoir: contrôle de la cohérence des activités d'enseignement du Centre avec les stratégies et programmes les plus récents de l'OIT; intégration de l'IA et des technologies en plein essor dans les programmes proposés; renforcement des partenariats avec les institutions régionales et nationales afin de concevoir des programmes de formation plus adaptés; renforcement de la collaboration du Centre avec le département de la recherche de l'OIT aux fins de la fourniture d'informations fondées sur des données concernant les besoins de compétences et les marchés du travail dans le monde.

94. **Le directeur de la formation** prend note des suggestions et des recommandations des groupes et dit qu'il en tiendra compte pour l'avenir.
95. **Le président** invite le directeur du Centre à prendre en considération les observations des groupes dans le suivi de l'évaluation.
96. **Le Conseil prend note du document.**

► Rapport de la réunion du Bureau du Conseil (mai 2023)

97. **Le président** indique que le document à l'examen ⁴ est soumis pour information.
98. **La vice-présidente gouvernementale** remercie le Centre d'avoir établi le rapport et félicite la direction et le personnel de leur dévouement et des résultats positifs obtenus pendant l'exercice 2023. Elle prend note de la bonne performance financière du Centre pour 2023, grâce à laquelle un excédent budgétaire de plus de 1,3 million d'euros a pu être dégagé. Cet excédent atteste de la bonne gestion financière du Centre et de son utilisation stratégique des contributions volontaires. L'augmentation considérable des ressources allouées au Fonds de financement des bourses, qui, portées à 2,4 millions d'euros, ont doublé, mérite d'être soulignée. Cette augmentation témoigne de la détermination du Centre à appuyer le renforcement des capacités des mandants de l'OIT. Cependant, l'oratrice fait siennes les préoccupations de la vice-présidente travailleuse et du vice-président employeur concernant la nécessité de poursuivre les discussions sur les ressources allouées à ce fonds, et prend note avec satisfaction du point de vue de l'évaluatrice externe selon lequel les mandants tripartites devraient participer à l'examen des termes de référence du fonds. D'autres mesures sont recommandées pour renforcer encore les opérations du Centre, dont:
 - a) la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée, pour examen par le Conseil, qui porterait sur l'amélioration des liens entre les structures régionales de l'OIT et comprendrait une analyse des considérations juridiques, opérationnelles et financières en jeu;
 - b) le maintien des hautes normes de gouvernance et de responsabilité établies pendant le mandat du Commissaire aux comptes et l'adoption de mesures pour garantir des améliorations continues dans ces domaines.
99. **La vice-présidente travailleuse** se félicite des résultats financiers positifs du Centre et exprime le souhait de poursuivre les discussions sur les ressources allouées au Fonds de financement des bourses.
100. **Le vice-président employeur** prend note du document.
101. **Le directeur du Centre** dit qu'une révision des termes de référence du Fonds de financement des bourses et du Fonds d'innovation est en cours, ce qui a déjà été le cas pour les deux autres fonds institutionnels du Centre, et que les circulaires correspondantes seront publiées avant la fin de l'année. Il prend bonne note de toutes les remarques des groupes.
102. **Le Conseil prend note du document.**

⁴ CC 88/3.

► États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

- 103. Le président** rappelle que le document ⁵ a déjà été adopté officiellement par le bureau du Conseil en mai 2024 et qu'il est soumis pour information.
- 104. Le vice-président employeur** félicite une fois encore la direction du Centre pour les excellents résultats obtenus et l'efficacité de sa gouvernance financière. Il soulève plusieurs points se rapportant aux documents soumis. Premièrement, il demande des précisions concernant la baisse des contributions volontaires.
- 105.** Deuxièmement, le vice-président employeur exprime la gratitude de son groupe à l'égard de la décision prise par le directeur d'allouer 1,2 million supplémentaire au Fonds de financement des bourses en 2023. Il espère que le niveau de financement des activités et des bourses bénéficiant aux employeurs se maintiendra en 2024, voire qu'il pourra être revu à la hausse en 2025 compte tenu de l'ampleur des ressources disponibles. Il prend note des recommandations du Commissaire aux comptes quant à la nécessité de revoir le mandat du Fonds de financement des bourses conformément aux propositions du groupe des employeurs approuvées lors de la réunion du Conseil de l'année précédente. Notant le caractère globalement insuffisant des ressources disponibles pour appuyer le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et associations professionnelles, le groupe des employeurs réaffirme que ces ressources sont essentielles pour répondre aux besoins des mandants employeurs de l'OIT.
- 106.** Troisièmement, le vice-président employeur demande, au sujet du Fonds d'innovation et de la recommandation du Commissaire aux comptes engageant le Centre à «élaborer et mettre en œuvre une politique exhaustive sur le processus de demande d'utilisation des fonds, notamment des critères clairs à appliquer pour évaluer les propositions, les exigences en matière de suivi et évaluation postérieure de chaque projet et son impact, ainsi que le processus interne régissant leur utilisation», si des mesures ont été prises à ce sujet.
- 107.** Quatrièmement, le groupe des employeurs a toujours souligné qu'il était important de réduire les frais généraux du Centre. Il félicite le Centre d'avoir réussi à automatiser plusieurs processus en les alignant sur les bonnes pratiques du BIT, saluant en particulier le déploiement du nouveau système d'évaluation du comportement professionnel, et demande quelles autres mesures le Centre envisage de prendre pour réduire encore les frais généraux, en particulier les dépenses totales de personnel au sein de l'administration. Il pourrait ainsi allouer davantage de ressources au développement des activités de formation, qui pourrait de cette façon mieux servir les bénéficiaires finaux.
- 108. La vice-présidente travailleuse** prend note de l'avis du Commissaire aux comptes selon lequel il conviendrait de clarifier le mandat de chaque fonds et les mandants devraient avoir un rôle à jouer dans ce processus. En ce qui concerne le Fonds de financement des bourses, elle exprime des inquiétudes concernant les crédits destinés aux activités non essentielles. Si elle reconnaît qu'il pourrait être avantageux que les programmes fonctionnent de manière conjointe, elle souligne que les objectifs devraient être convenus par les travailleurs et par les employeurs. Un projet de circulaire, élaboré avec la collaboration d'ACTRAV, d'ACT/EMP et du Programme sur les normes internationales du travail, les droits au travail et l'égalité des

⁵ CC 88/4/1.

genres, devrait permettre d'apporter les éclaircissements nécessaires concernant l'utilisation du Fonds de financement des bourses. Le groupe des travailleurs considère donc qu'il est regrettable que la circulaire n'ait pas pu être diffusée en amont de la session du Conseil, alors qu'un engagement avait été pris en ce sens à la réunion du bureau du Conseil cinq mois auparavant. Le groupe des travailleurs ne compte pas retarder la décision à l'examen, mais il ne saurait trop insister sur la nécessité que la circulaire présentant l'accord qui a été convenu soit diffusée à tous les mandants bien en amont de la session suivante du Conseil, afin que ledit accord puisse être examiné avec soin. Entre autres considérations, l'oratrice estime que l'accord devrait prévoir des mesures visant expressément à garantir l'application des principes de responsabilité et de transparence et à faire en sorte que les fonds bénéficient en priorité aux mandants qui ont le plus besoin d'une assistance. Elle insiste sur le fait qu'ACTRAV procède à l'allocation des fonds et prend ses décisions en toute autonomie, l'approbation finale revenant au groupe des travailleurs, et souligne que la marge de manœuvre d'ACTRAV ne devrait pas être limitée par une éventuelle révision du mandat du Fonds de financement des bourses.

109. Tout en prenant note de l'exceptionnelle performance financière du Centre, l'oratrice réaffirme la position de son groupe, qui estime que le Centre est une institution internationale au service d'un objectif essentiel, à savoir faire progresser la justice sociale par l'éducation et l'innovation, et qu'il ne devrait par conséquent pas reposer sur un modèle économique à but lucratif. L'excédent généré devrait être réinvesti en priorité dans le renforcement de la participation des mandants institutionnels aux activités du Centre, en particulier les travailleurs.
110. **La vice-présidente gouvernementale** félicite la direction du Centre pour le travail exceptionnel accompli. Ses efforts constants pour proposer des activités de qualité en matière de formation et de renforcement des capacités sont essentiels pour faire face à l'évolution mondiale des besoins du marché du travail. L'oratrice insiste sur plusieurs aspects des états financiers qui méritent d'être salués. L'excédent budgétaire de 5 millions et la hausse des contributions nettes illustrent l'efficacité avec laquelle le Centre est géré ainsi que la demande croissante dont les services du Centre font l'objet. L'augmentation des contributions volontaires témoigne par ailleurs de la confiance que les parties prenantes placent dans la mission du Centre. Ces excellents résultats financiers démontrent la capacité du Centre à s'adapter et à créer de la valeur.
111. Tout en prenant acte de ces réalisations, la vice-présidente gouvernementale insiste sur le rôle important que joue le système de contrôle interne du Centre dans la bonne gouvernance financière de celui-ci. Il n'en demeure pas moins que des améliorations ont été recommandées, parmi lesquelles l'élaboration d'un cadre politique complet en matière de gestion des services de soutien aux participants et la modernisation de l'administration de la banque en ligne. Elle énumère ensuite certains aspects qui risquent d'avoir des répercussions sur la stabilité financière du Centre à long terme. Tout d'abord, si la hausse des contributions volontaires peut être considérée comme le signe d'une confiance accrue à l'égard du Centre, cette évolution des financements provenant des donateurs doit être considérée avec prudence afin de ne pas nourrir d'attentes déraisonnables pour l'avenir. En ce qui concerne les flux de trésorerie et la stabilité à long terme, il est recommandé au Centre de diversifier ses sources de revenus pour garantir sa stabilité financière dans un climat d'incertitude généralisé. En outre, les importants montants indiqués comme restant à recevoir et la hausse des produits différés sont une source de préoccupation.

- 112.** Par ailleurs, les questions budgétaires doivent être examinées de plus près. La différence constatée entre l'excédent attendu et l'excédent effectivement réalisé met en lumière des faiblesses dans les prévisions financières. Les difficultés liées aux frais fixes, y compris les dépenses de personnel et les fluctuations des taux de change, font ressortir la nécessité d'améliorer la planification financière et la gestion des ressources. En outre, la hausse notable des frais généraux d'exploitation suscite des préoccupations quant à la viabilité financière du Centre. Au vu de ce qui précède, le Centre doit prendre des mesures rigoureuses pour contrôler les coûts et évaluer les gains d'efficacité opérationnelle qui peuvent être faits afin que les dépenses se maintiennent dans les limites du budget.
- 113.** Pour remédier à certaines de ces difficultés et renforcer la position du Centre, le groupe gouvernemental recommande à la direction de prendre les mesures stratégiques suivantes: élaborer une stratégie globale de financement reposant sur des sources de revenus plus diversifiées, de manière à réduire la dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs; procéder à un examen détaillé des processus opérationnels en vue de recenser les domaines dans lesquels les coûts pourraient être réduits et d'optimiser l'allocation des ressources à l'appui de la mission du Centre pour améliorer l'efficacité opérationnelle; maintenir un dialogue constant avec les représentants des gouvernements et des partenaires sociaux pour pérenniser la mobilisation des parties prenantes et encourager la collaboration; accroître les investissements dans la formation et le développement en accordant la priorité à la formation et au développement professionnel du personnel, de façon à renforcer la capacité du Centre à fournir des services de qualité et à donner aux travailleurs les moyens de relever efficacement les nouveaux défis qui se présentent à eux.
- 114.** Ces propositions étant faites, le groupe gouvernemental approuve les états financiers tels qu'ils sont présentés.
- 115. Le directeur du Centre** prend note des remarques concernant le mandat des différents fonds et réaffirme que les circulaires pertinentes seront publiées à ce sujet avant la fin de l'année. En ce qui concerne les gains d'efficacité, il rappelle que, pendant la pandémie de COVID-19, le Centre a déjà fait beaucoup d'efforts dans le cadre du nouveau modèle économique pour optimiser ses dépenses de fonctionnement. De nombreux postes des services généraux ont été réaffectés aux activités de formation, et le directeur insiste sur le fait que le Centre devrait à présent prendre en considération l'évolution des besoins de toutes les unités. Certains processus opérationnels font actuellement l'objet d'un examen, qui devrait permettre la réalisation de nouveaux gains d'efficacité.
- 116.** Pour ce qui est plus précisément de l'innovation, le directeur rappelle que le Centre est le fer de lance de l'OIT dans ce domaine, et que le Fonds d'innovation sert notamment à fournir le capital de départ nécessaire au lancement de projets novateurs.
- 117. La Trésorière du Centre, M^{me} Boulanger**, explique que, pour des raisons comptables, il est naturel que les montants reportés sous certains postes du budget et des états financiers augmentent ou diminuent d'une année sur l'autre.
- 118. Le directeur de la formation** affirme que la circulaire sur le mandat du Fonds d'innovation sera élaborée dans le cadre d'un processus transparent et collaboratif. Il rappelle au Conseil que tous les projets qui seront financés par le Fonds d'innovation devront être rattachés à un indicateur clé de performance du programme et budget.
- 119. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud** invite instamment la Direction à soumettre au Conseil des documents contenant des informations aussi détaillées que possible afin que les membres puissent mieux se préparer aux discussions.

120. Le directeur du Centre concède qu'un effort doit être fait dans ce sens. À l'avenir, une séance d'information sera organisée, en particulier avec le groupe gouvernemental, avant la session du Conseil.

121. Le Conseil prend note du document.

▶ Plan de l'audit pour 2024

122. Le président se félicite de la nomination du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde aux fonctions de Commissaire aux comptes du Centre, et se réjouit de la collaboration à venir.

123. Le représentant du Commissaire aux comptes, M. Raj, présente le plan⁶. L'audit financier portera essentiellement sur le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la politique comptable et des règles financières; sur l'adéquation du cadre existant de gestion de la trésorerie; sur la périodicité et les considérations raisonnables pour l'enregistrement des montants sous la bonne rubrique; sur la comptabilité et la vérification des actifs; sur des questions relatives au Fonds de roulement; et sur la comptabilisation des produits et des questions connexes. L'audit de conformité mettra particulièrement l'accent sur la gestion des approvisionnements et des contrats.

124. La vice-présidente gouvernementale se félicite de la nomination du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde aux fonctions de Commissaire aux comptes pour la période 2024-2027. Soutenant sans réserve le plan d'audit externe pour 2024-25, elle précise que l'attention portée au respect des normes IPSAS et l'audit d'assurance en cours sur les approvisionnements illustrent l'importance attachée par le Centre à son intégrité financière.

125. Le Conseil prend note du document.

▶ Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2023

126. La représentante du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), M^{me} Bouaka, présente le rapport d'audit⁷ pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 et fait le point sur les travaux déjà accomplis en 2024. Elle souligne le principal changement par rapport aux années précédentes, à savoir que le rapport soumis au Conseil comprend désormais des informations sur les enquêtes menées par l'IAO.

127. Le vice-président employeur ne doute pas que la direction du Centre de Turin fait tout le nécessaire pour respecter les règles applicables.

128. La vice-présidente travailleuse n'a pas d'observations particulières à formuler.

⁶ CC 88/4/2.

⁷ CC 88/4/3.

- 129. La vice-présidente gouvernementale** reconnaît le rôle crucial joué par l'IAO pour ce qui est de maintenir des contrôles financiers internes rigoureux et de réaliser des audits efficaces. Elle note que les audits de l'IAO portant sur la gouvernance numérique et la sécurité bancaire électronique contiennent des informations essentielles sur les activités du Centre. Elle salue par ailleurs les progrès accomplis sur la voie de la transformation numérique, en particulier l'intégration d'une stratégie en la matière dans le plan stratégique. Toutefois, le fait que, dans le cadre des initiatives numériques, les responsabilités soient attribuées au niveau des programmes ou des unités est une source de préoccupation car il pourrait en résulter un manque de cohérence avec les initiatives stratégiques du Centre. Le groupe gouvernemental encourage la direction du Centre à suivre de plus près la question afin d'assurer une gestion efficace des risques numériques.
- 130.** L'oratrice fait part de la vive préoccupation de son groupe au sujet de l'enquête, mentionnée dans le rapport, sur un cas avéré de harcèlement sexuel survenu au Centre, qui a fait apparaître que les membres du personnel ne connaissaient pas les mécanismes de signalement et d'assistance à leur disposition. Le groupe gouvernemental demande à la direction de veiller à ce que les membres du personnel du Centre soient dûment informés à cet égard afin qu'ils sachent où s'adresser s'ils sont victimes de harcèlement sexuel. Il sollicite en outre des explications quant aux raisons pour lesquelles il a fallu si longtemps pour conclure l'enquête, et demande si le nom du contrevenant a été enregistré dans la base de données «ClearCheck» de l'Organisation des Nations Unies utilisée pour la sélection du personnel. Le groupe souligne la nécessité impérieuse de mettre à la disposition du personnel des mécanismes de signalement accessibles et transparents, et félicite la direction d'avoir reconnu des lacunes à cet égard et d'avoir pris l'engagement de revoir les mécanismes existants afin de faire en sorte que l'ensemble des membres du personnel connaissent leurs droits, notamment en matière de protection contre les représailles.
- 131. La représentante du Bureau de l'audit interne et du contrôle** indique que la procédure d'enquête relative aux allégations de harcèlement sexuel est très longue et chronophage.
- 132. Le chef des Services des ressources humaines, M. Lopez-Armand,** informe les membres du Conseil qu'une campagne de prévention du harcèlement sexuel et de sensibilisation à ce phénomène sera lancée en 2025. La procédure pour de tels litiges est alignée sur celle du BIT depuis deux ans et le système tient compte de la jurisprudence du Tribunal administratif de l'OIT.
- 133. Le directeur du Centre** rappelle aux membres du Conseil que le harcèlement sexuel fait l'objet d'une politique de tolérance zéro.
- 134. Le Conseil prend note du document.**

▶ Suivi des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2023

- 135. Le président** déclare que le document ⁸ est soumis pour information et invite le Conseil à en prendre note.
- 136. La vice-présidente gouvernementale** salue les importants progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations des années précédentes, qui figurent dans l'annexe A du rapport du Commissaire aux comptes. En outre, le groupe gouvernemental demande au Bureau d'indiquer combien de recommandations formulées par l'IAO il y plus de 3 ans sont encore en suspens et d'expliquer en détail ce qui empêche d'y donner suite.
- 137. Le Conseil prend note du document.**

▶ Questions de personnel

- 138. Le chef des Services des ressources humaines**, présente le document ⁹. Celui-ci fait le point sur les recommandations de la CFPI intéressant les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, sur la poursuite de l'alignement des politiques et procédures du Centre en matière de ressources humaines sur les politiques et procédures du BIT applicables à l'ensemble du personnel du Centre et sur les modifications du Statut du personnel qui en découlent.
- 139. La vice-présidente travailleuse** dit qu'il n'est pas fait référence dans le document au processus en cours de révision des descriptions de poste. Il s'agit là d'une question importante qui mérite d'être expliquée en termes concrets, au même titre que le nouveau cadre de suivi du comportement professionnel. Elle appelle également l'attention du Conseil sur l'importance qu'il y a à garantir la mobilité entre le Centre et le BIT. Ces réserves faites, le groupe des travailleurs est enclin à approuver le projet de décision.
- 140. Le vice-président employeur** approuve le rapport et souscrit au point appelant une décision.
- 141. La vice-présidente gouvernementale** souhaite savoir comment le Centre se prépare à mettre en œuvre les augmentations de frais fixes de personnel découlant des augmentations recommandées par la CFPI en ce qui concerne les traitements de base et l'allocation pour frais d'études, et si une analyse des incidences financières a été réalisée à cet égard. Pour ce qui est de l'élargissement du champ d'application des contrats sur projet, elle demande des précisions quant aux types de projets et au nombre de personnes concernés, et quant aux incidences financières d'un tel changement. Les efforts déployés pour aligner le cadre disciplinaire du Centre sur les règles en vigueur au BIT sont les bienvenus, et l'étoffement des mesures disciplinaires applicables devrait accroître la progressivité et la proportionnalité des sanctions. Le groupe gouvernemental souhaiterait obtenir plus de précisions sur les sanctions spécifiques qui seront ajoutées au cadre existant. Il est par ailleurs attaché à ce qu'une disposition prévoie le remboursement des pertes découlant des fautes commises par des membres du personnel. L'oratrice note avec intérêt la création d'un comité de discipline chargé d'aider le directeur à déterminer si une faute a été commise et de le conseiller sur la sanction disciplinaire à appliquer.

⁸ CC 88/4/4.

⁹ CC 88/5/rev.

142. Le groupe gouvernemental souscrit aux points appelant une décision relatifs aux recommandations formulées en 2024 par la CFPI sur l'augmentation des traitements et au cadre disciplinaire, mais émet des réserves au sujet de l'élargissement du champ d'application des contrats sur projet et préférerait conserver les modalités actuelles de mise en œuvre des recommandations de la CFPI, qui permettent au Conseil de fournir des orientations au Centre si nécessaire, en tenant compte de sa situation financière et de la hausse recommandée.
143. **Le chef des Services des ressources humaines** répond aux observations formulées et aux questions posées.
144. **Le directeur du Centre** insiste sur la méthode «ni gain ni perte» qui est habituellement utilisée pour intégrer des points d'ajustement aux traitements de base tout en réduisant dans la même proportion le niveau de l'ajustement de poste, ce qui limite l'incidence financière liée à la hausse des traitements.
145. **La vice-présidente gouvernementale** déclare que son groupe souhaiterait recevoir des informations supplémentaires au sujet des deux questions précédemment soulevées et reporter sa décision sur les alinéas *b)* et *d)* du point appelant une décision.
146. **Le président** propose de supprimer les alinéas *b)* et *d)* du point appelant une décision.
147. **Le Conseil approuve le point appelant une décision tel que modifié.**

► Questions administratives

148. **Le président** déclare que le document ¹⁰ est soumis pour information et invite le Conseil à en prendre note.
149. **La directrice adjointe du Centre, M^{me} Babos**, parle des projets d'infrastructure, de la rationalisation des processus de soutien, de la sécurité sur le campus et des efforts déployés pour rendre les activités du Centre plus écologiques.
150. **Le vice-président employeur et la vice-présidente travailleuse** n'ont pas d'observations particulières à formuler.
151. **La vice-présidente gouvernementale** accueille avec intérêt le rapport et prend note de la reprise de toutes les activités institutionnelles cette année, des progrès signalés concernant les projets de construction et de rénovation des installations et des efforts déployés pour assurer le financement de ces projets. Elle demande en outre au Centre de recenser les moyens de réduire ses émissions pour, à terme, ne plus avoir besoin d'acheter des crédits de compensation de carbone. Enfin, elle salue l'augmentation du nombre des activités organisées sur le campus pour les partenaires locaux et les mesures prises pour évaluer l'impact de ces activités. Le groupe gouvernemental encourage le Centre à mettre en œuvre les mesures proposer pour augmenter les recettes et contribuer à la durabilité du modèle d'entreprise.
152. **Le Conseil prend note du document.**

¹⁰ CC 88/6.

▶ Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

- 153. La vice-présidente travailleuse** présente le rapport du Comité de la formation syndicale ¹¹.
- 154. Le vice-président employeur** présente le rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs ¹².
- 155. La vice-présidente gouvernementale** n'a pas d'observations à formuler.
- 156. Le Conseil prend note des documents.**

▶ Remarques finales

- 157. Le président** propose que la 89^e session du Conseil du Centre se tienne juste avant la 355^e session du Conseil d'administration du BIT. La date exacte de la session du Conseil sera confirmée dès que les dates définitives de la session du Conseil d'administration seront connues.
- 158. Le Conseil approuve la proposition du président.**
- 159. Le président** informe les membres du Conseil que le rapport de la présente session sera examiné dans le cadre de la section institutionnelle de la 352^e session du Conseil d'administration. Pour faciliter l'élaboration du rapport et l'établissement de sa version définitive, il propose au Conseil du Centre de déléguer à son bureau l'approbation du projet de rapport.
- 160. Le Conseil approuve la proposition du président.**
- 161. Le président déclare close la 88^e session du Conseil du Centre de Turin.**

¹¹ CC 88/7/a.

¹² CC 88/7/b.

► Annexe

Déclaration de la représentante du Comité du Syndicat du personnel au Conseil du Centre de formation de l'OIT

88^e session du Conseil du Centre de Turin, 25 octobre 2024

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Chères/Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui au nom du personnel du Centre en ma qualité de vice-présidente du Comité du Syndicat du personnel du Centre de formation de l'OIT.

J'adresse de chaleureuses salutations au Directeur général, M. Hougbo, qui nous honore de sa présence à chaque session du Conseil. Nous lui en sommes particulièrement reconnaissants cette année, qui marque le 60^e anniversaire du Centre de Turin.

Nous saluons également la nouvelle directrice adjointe du Centre, M^{me} Paola Babos, à qui nous adressons nos félicitations.

Nous exprimons notre profonde gratitude à la Ville de Turin, à la Région Piémont et au gouvernement de l'Italie pour leur soutien sans faille. Grazie.

Enfin, nous remercions de tout cœur nos anciens collègues membres de l'Association des anciens fonctionnaires du Centre de Turin pour leur aide précieuse en ce qui concerne les archives historiques du Centre. C'est grâce au temps et aux efforts qu'ils nous ont consacrés que nous pouvons célébrer cette date historique de la plus belle des manières.

Nous sommes fiers et heureux de constater que d'excellents résultats ont pu être obtenus grâce au personnel du Centre, comme il est souligné dans les documents présentés au Conseil.

Une fois de plus, le personnel montre qu'il est pleinement mobilisé pour contribuer au succès du Centre.

Nous nous félicitons également du regain d'intérêt pour les formations en résidence (sur le campus), qui offrent à la ville de Turin la reconnaissance internationale qu'elle mérite.

Néanmoins, malgré les bons résultats qui ont été présentés, nous attendons toujours que soient réglés plusieurs problèmes persistants et récurrents qui ont des effets délétères sur les conditions de travail du personnel. Pour dire les choses plus précisément:

L'occasion nous est offerte de régler le problème des contrats précaires qui touche toujours de nombreux collègues, dont une grande majorité de femmes. Il est aussi impératif que nous trouvions des solutions pour soulager le personnel de la pression qui pèse sur lui de façon ininterrompue en raison d'une charge de travail en constante augmentation et d'un modèle de fonctionnement axé sur «la croissance pour la croissance». Nous devons continuer de promouvoir le bien-être et la motivation du personnel et d'accorder la priorité à ces

questions. C'est là la clé du succès, non seulement pour les activités du Centre, mais aussi pour l'instauration de conditions de travail plus justes et plus favorables, dans l'intérêt de tous.

Nous saluons l'engagement pris par la direction d'entamer de véritables négociations basées sur des principes convenus tels que le respect mutuel et la bonne foi entre les parties et l'adhésion à l'Accord de reconnaissance et de procédure entre le Bureau international du Travail et le Syndicat du personnel du BIT, ainsi qu'aux conventions et recommandations de l'OIT sur la négociation collective effective et aux principes de négociation conjointement acceptés.

Nous nous félicitons que la directrice adjointe ait été nommée au Comité de négociation paritaire où elle représentera la direction avec pour mission de négocier, au nom du directeur et, nous l'espérons, d'ici à la fin de l'année, un accord mutuellement avantageux sur les diverses questions qui font actuellement l'objet de discussions.

En renforçant les travaux du Comité de négociation paritaire, nous nous engageons tous en faveur d'un lieu de travail plus solidaire, plus collaboratif et plus harmonieux pour nous tous, et favorisons ainsi une culture de confiance mutuelle, de respect et d'amélioration constante des conditions de travail du personnel. Ces efforts profiteront à toutes les parties prenantes.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous insistons sur le fait que le Centre, ce n'est pas des ordinateurs, des écrans, des micros et des meubles, mais bien les personnes qui sont à l'origine de tous ses succès.

Merci de votre attention.